



N° 61  
3 avril 2000  
Bimensuel

## Dans ce numéro



### TRAVAILLER

Surcharge et pénibilité: état des lieux

2



### EDITORIAL

Table ronde, suite

3



### EMPLOI

28 postes vacants

8



### MON PC

Que fait l'Etat de ses vieux ordinateurs?

12



### BOUQUINER

Faux réfugiés, vrais réfugiés: une politique disséquée

13



### CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

14



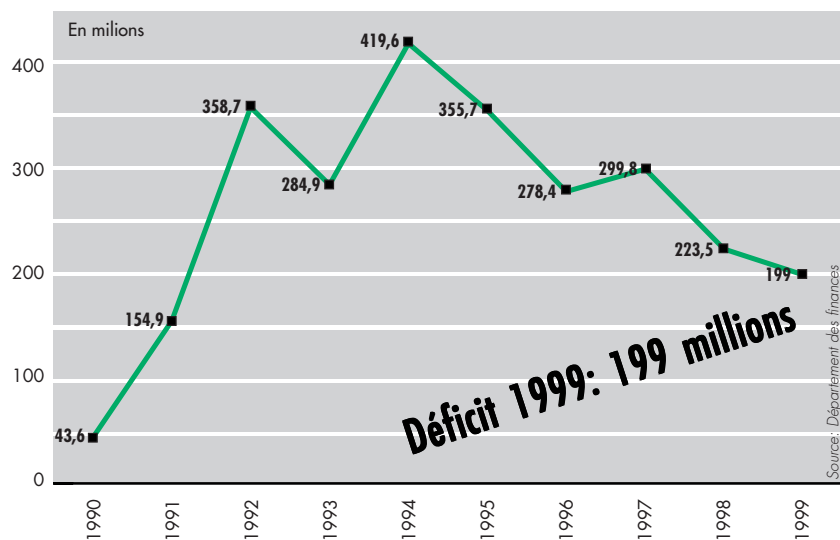
### MEMENTO

La culture romaine de la «Vallée Poenine»

16

## Comptes de l'Etat pour 1999

# Une amélioration plus rapide que prévue



L'Etat a dépensé plus que prévu, notamment à cause de l'augmentation de l'aide sociale et de la création de plus de 200 postes nouveaux. Mais les impôts, grâce à la

reprise de l'économie, ont rapporté 210 millions de plus qu'inscrit au budget. D'où une réduction inespérée du déficit.

Pages 4 à 6

## EtaCom

# Les enjeux du scrutin du 21 mai



Page 7

ANDRÉ PAUL-SP





# Surcharge et pénibilité: le travail du groupe de contact

*Depuis l'été 99, un groupe de contact recueille les doléances et les propositions des services surchargés au sein de l'administration. Tour d'horizon des acquis et des besoins.*

Un article consacré à la surcharge/pénibilité (Gazette N° 43, 12 juillet 1999) indiquait qu'une démarche avait été lancée par le Conseil d'Etat visant à proposer des actions rapides pour les secteurs les plus touchés par le problème de la surcharge et de la pénibilité dans l'ensemble de l'administration cantonale. Chaque collaborateur de l'Etat qui estimait que son secteur était surchargé ou soumis à une pénibilité aiguë était invité à contacter soit le coordinateur de projet (Dominique Aubert), soit les représentants des associations qui participent à cette démarche (FSF, SSP, SUD). Suite à cet article, plusieurs rapports sont venus s'ajouter aux 35 autres déjà parvenus au groupe de contact.



## PETITES ANNONCES

**A louer:** à Pailly, près de Bercher, à 25 km de Lausanne, maison indépendante à louer pour les vacances, meublée, 3 pièces, 1 lit double, 1 lit simple, petit salon, cuisine agencée, douche-WC, jardin, terrasse, place de parc.  
Tél. 021/887 76 66



## La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

## Les constats

Lors des visites des entités concernées, Dominique Aubert a constaté que les mesures de restriction du personnel prises à l'Etat depuis plusieurs années avaient augmenté les risques de déséquilibre dans le fonctionnement de certaines unités de travail. En effet, la quantité de travail croissant a chargé progressivement les collaborateurs restants, à tel point que la simple absence de l'un d'entre eux peut mettre en péril le fonctionnement même de l'unité toute entière.

Dans ce type de situation, les personnes présentes doivent donc souvent effectuer de nombreuses heures supplémentaires, car les personnes absentes ne sont pas remplacées. Ces situations sont vécues douloureusement par les remplaçant(e)s, qui s'estiment à leur tour les victimes potentielles d'une surcharge aiguë.

## Des postes supplémentaires

Afin de diminuer la surcharge dans ce type de situation, le groupe de contact a soutenu plusieurs types de mesures devant le Conseil d'Etat. Une grande partie d'entre elles portait principalement sur des demandes de postes supplémentaires. Ainsi, dans le secteur de la santé, 73 postes supplémentaires ont été accordés par le Conseil d'Etat au CHUV. Cette requête pour le CHUV repose sur un rapport détaillé contenant une demande initiale de 196 postes supplémentaires ainsi que plusieurs autres mesures (compensation du travail de nuit, du travail en locaux borgnes et ouverture tardive en plus du week-end de la garderie du CHUV).

Le Conseil d'Etat doit encore recevoir une proposition portant sur tout ou partie du solde des demandes énoncées dans le rapport.

Le groupe de contact a aussi soutenu des demandes successives portant globalement sur 18 postes supplémentaires faites au Conseil d'Etat par la police cantonale. Ces besoins énoncés reposent eux aussi sur un



Le groupe de contact a soutenu la demande de la police cantonale pour 18 postes supplémentaires

rapport étayé, élaboré par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

Enfin, en date du 31 janvier dernier, le Conseil d'Etat a octroyé 7 postes supplémentaires à différentes entités de l'administration surchargées en raison de l'augmentation massive des tâches administratives.

Le groupe de contact a donc soutenu directement des demandes pour 98 postes supplémentaires au total, auxquelles il faut ajouter 23,9 postes accordés au titre de la surcharge aux différents services dans le cadre du processus budgétaire 2000. Au total, ce sont donc 121,9 postes qui ont été accordés à l'Etat de Vaud pour des motifs de surcharge.

## Autres mesures proposées

Pour n'en citer que quelques-unes, le groupe de contact a apporté un soutien financier pour l'analyse d'un questionnaire sur la surcharge et la pénibilité des enseignants à l'Etat de Vaud. Il a soutenu des démarches visant à améliorer la protection de la santé au travail. Enfin, le coordinateur a offert à maintes reprises une plate-forme de discussion entre les responsables d'entités et leurs collaborateurs.

A ce jour, le groupe de contact a analysé plusieurs situations et il est possible que d'autres aussi aiguës soient découvertes encore d'ici fin juin 2000, date de la fin de la démarche. Cependant, même si les cas les plus exacerbés auront pu être traités d'ici là par le groupe de contact, il faut être conscient que la surcharge et la pénibilité est un phénomène latent dans plusieurs entités de l'Etat de Vaud et que la situation peut à tout moment y évoluer rapidement.

Dans cet ordre d'idées, relevons que le projet de statut prévoit la création d'un observatoire relatif à la sécurité et à la pénibilité du travail au sein de l'administration.

*Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier*

## Renforts au SPAS pour moderniser l'octroi de l'aide sociale vaudoise

Le Conseil d'Etat a octroyé au Service de prévoyance et d'aide sociales six postes pour lui permettre d'assurer le suivi du plan d'action «sécurité de l'aide sociale». Cette mesure correspond aux conclusions du Comité de suivi présidé par Me Bernard Ziegler, dont il a approuvé le rapport final le 27 mars dernier.

L'ensemble du projet remonte à l'«affaire Vincent», qui avait défrayé la chronique en août 1997. Il s'agissait d'un montant important de prestations indûment versées par les services sociaux de la ville de Lausanne. Le Contrôle cantonal des finances, chargé par le Conseil d'Etat d'examiner l'ensemble des problèmes liés à l'attribution d'aides sociales, a rendu son rapport en juin 1998. Il mettait

en évidence un manque de contrôles de l'octroi de l'ASV, tant au niveau communal que cantonal. A la suite de quoi le Conseil d'Etat a mis sur pied le Comité de suivi auquel participaient, sous la présidence de Bernard Ziegler, cinq collaborateurs du SPAS ainsi que des représentants des centres sociaux régionaux et des communes.

Le rapport final du Comité de suivi fait état d'une amélioration considérable de la gestion de l'octroi de l'ASV, suite à la mise en place d'un logiciel permettant le stockage de données, dans tous les CSR, à l'exception de celui de Lausanne qui sera installé après la restructuration de ce CSR.

Plusieurs actions ont été entreprises en 1999 dans le domaine de la formation des assistants

sociaux. D'autre part, les recueils d'application de l'ASV et du RMR ont été mis à jour et simplifient l'application de ces régimes sociaux.

Deux réformes de plus longue haleine ont été initiées. La première consiste à réviser la loi sur la prévoyance et l'aide sociales et la seconde se propose de mettre en place un système de gestion fondé sur des contrats de prestations entre l'Etat et les CSR d'ici fin 2003. C'est notamment pour mener à bien ces réformes que le SPAS a été renforcé.

Trois des six nouveaux postes sont liés au projet de contrat de prestations des centres sociaux régionaux, qui sera supervisé par la Démarche de modernisation. Ces postes sont octroyés pour la durée nécessaire à la mise en place des contrats.



## Le poison était dans le titre

L'affaire a suscité des émotions qui ne sont pas encore éteintes à La Sarraz.

Les informations publiées par *Le Matin* les 16 et 17 mars, qui ont déclenché la polémique, sont en gros correctes. Mais le titre, comme l'affichette du 16, ne fait pas dans la dentelle. Elles accusent de manière parfaitement explicite la population et le collège de racisme. Qu'il ait fallu attendre le lendemain pour savoir qu'il s'agissait de l'établissement de La Sarraz ne change rien à l'affaire.

Cela a conduit la cheffe du DFJ à monter en première ligne pour dire qu'aucune manifestation de racisme n'était tolérable, ni tolérée, dans l'école vaudoise.

On connaît la suite, largement exposée dans les principaux journaux du canton qui se sont précipités à la suite du *Matin*: l'élève en question est un jeune Angolais de 8e année. La direction du collège, jugeant cet élément perturbateur, ne l'a pas exclu de l'école, mais «suspendu» pour une durée supérieure aux trois jours qui sont dans ses compétences. Après les articles du *Matin*, il a été réintégré dans le système scolaire,



A la «Une» du *Matin* du 16 mars

non à La Sarraz, mais dans une classe de développement à Cossonay. A son entière satisfaction, si l'on en croit les nouvelles du *Matin*, qui en a fait un véritable feuilleton. Cette mise en scène, ponctuée de lettres de lecteurs indignés contre le supposé «racisme ordinaire» des Sarrazins, a soulevé un concert de protestations dans la région, aussi bien parmi les parents que dans le corps enseignant.

Personne ne saura jamais si le jeune Domingos aurait été écarté de l'école de la même manière si sa peau avait été blanche. Ce qui est probable, en revanche,

c'est que les motifs fondant cette mesure, même discutable dans sa forme, n'auraient pas justifié une telle campagne.

Sous couvert de vertu antiraciste, le titre du *Matin* blesse l'honneur de nombreuses personnes, y compris les enseignants et leur directeur, pour lesquelles l'accusation de racisme constitue une injure grave. On attend avec intérêt les conclusions du Conseil de la presse, dont on a annoncé qu'il serait saisi, et qui devrait analyser l'affaire sous l'angle de la déontologie professionnelle.

LR

## Table ronde, suite

**L**es finances vaudoises vont mieux. Cependant, elles restent dans les chiffres rouges, puisqu'il subsiste un déficit de près de 200 millions aux comptes 1999. Elles continueront de souffrir, ces prochaines années, du poids d'une dette aggravée qui dépasse désormais les six milliards. C'est dire que le signe donné par le «petit équilibre», miraculeusement atteint une année plus tôt que prévu, est surtout psychologique. Il indique que le bout du tunnel est en vue, mais ne dit ni la durée ni l'intensité des efforts qui restent à accomplir pour en sortir. Or l'objectif proclamé par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil, et confirmé par la Table ronde, est de sortir du tunnel, c'est-à-dire de parvenir à des budgets équilibrés, de stabiliser le niveau de la dette et si possible de commencer à la rembourser.

**N**aturellement, il se trouve des gens qui voudraient pouvoir profiter tout de suite du renversement de conjoncture. A droite, on parle déjà de baisser les impôts. A gauche, on voudrait immédiatement regonfler l'aide sociale. A gauche et à droite, ces gens pressés ont l'air de considérer que l'Accord de la Table ronde est caduc du fait que les bases financières sur lesquelles il a été échaudé sont dépassées. Quelle légèreté! En réalité, si l'esprit de la Table ronde ne résistait pas à la variation conjoncturelle des chiffres, la sortie du tunnel serait remise aux Calendes grecques. Et la prochaine récession économique cueillerait le Canton dans le même état d'impréparation qu'en 1991.

**L**a fonction publique a un intérêt tout particulier à ce que son programme de modernisation soit conduit jusqu'à son terme, dans un climat plus détendu et moins conditionné par la pression constante des restrictions budgétaires. Elle a besoin, en particulier, de moyens suffisants pour financer le développement des nouvelles méthodes de gestion et des outils informatiques, la formation continue, ainsi que la correction des situations de pénibilité chronique qui se sont développées pendant les années maigres. Baisser les impôts aujourd'hui reviendrait à tuer ce programme. Les signataires de l'Accord de la Table ronde doivent se souvenir que la portée de leur engagement ne s'arrête pas au petit équilibre.

Laurent Rebeaud



## Comptes de l'Etat pour 1999

# Pour la première fois depuis huit ans, les recettes couvrent les dépenses courantes

*La reprise économique et la poursuite des efforts de rigueur financière conduisent à un résultat qui dépasse les espérances de la Table ronde. Les comptes 1999 annoncent un déficit de 200 millions, alors que le budget en prévoyait le double.*

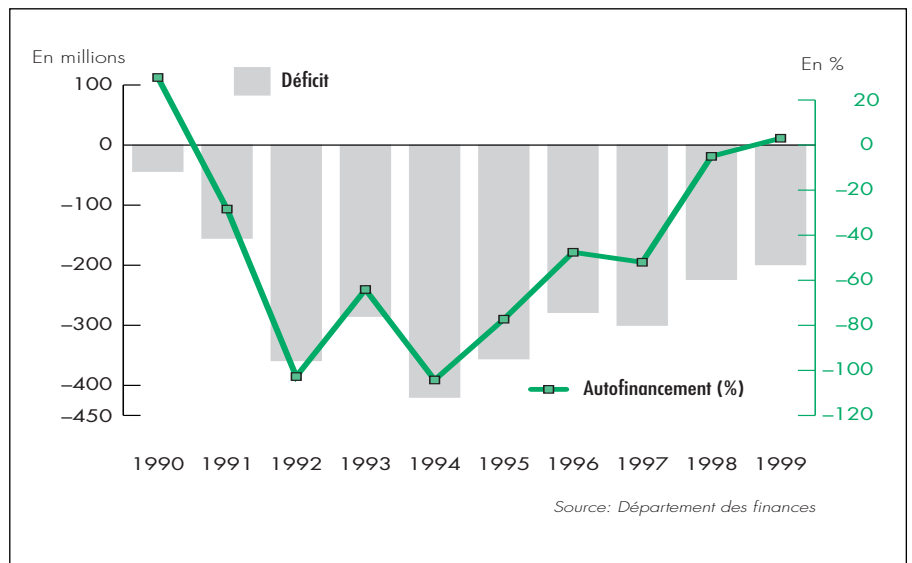
Les comptes 1999 indiquent que l'Etat n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer ses dépenses courantes. C'est la première fois qu'il y parvient depuis le début de la longue période de marasme économique qui sévissait depuis le début des années 90. Pour l'essentiel, cette bonne nouvelle est due à la reprise économique, grâce à laquelle les impôts ont rapporté 210 millions de plus que ce que prévoyait le budget.

Une part importante de ce retour à une meilleure santé financière est également due à la poursuite des efforts d'économies et de rigueur financière entrepris dès 1993. Ceci n'apparaît pas lorsqu'on se borne à analyser les différences entre comptes et budget, puisque la rigueur était attendue et programmée. On sait en effet que, sans les programmes Orchidée et la Démarche d'économies et de modernisation, la croissance des dépenses aurait conduit, malgré la reprise, à un déficit largement supérieur.

### L'objectif à moyen terme reste l'équilibre

Le résultat des comptes 1999 correspond à ce que l'on a appelé le «petit équilibre». C'est l'étape intermédiaire que le Conseil d'Etat espérait atteindre aux comptes de l'an 2000, selon l'objectif fixé dans l'Accord de la Table ronde au début de l'été dernier. L'objectif final à moyen terme reste l'équilibre tout court, c'est-à-dire un état où les revenus couvrent à la fois les charges courantes et les investissements, permettant de stabiliser le niveau de la dette. Nous en sommes encore loin: en 1999, la dette totale a dépassé le cap des 6 milliards (voir p. 6).

Les comptes 1999, publiés le 30 mars 2000 par le Département des finances, ne sont pas encore définitifs. Conformément à la loi sur les finances, le Contrôle cantonal des finances procède actuellement à leur révision, après quoi pourra avoir lieu la publication des chiffres officiels.



Signe du retour à une meilleure santé financière, la marge d'autofinancement du Canton repasse au-dessus de la barre de 0. Cela signifie que l'Etat est capable de financer lui-même une partie de ses investissements. Mais de peu: la marge issue des comptes 1999 est à 3%. Les experts considèrent que des finances publiques saines exigent une marge d'autofinancement à 60, voire à 80%.

### Charges: la barre des cinq milliards est dépassée

Malgré une gestion rigoureuse, le total des charges a augmenté plus que prévu. Le budget prévoyait un peu moins de cinq milliards. Les comptes montrent que les dépenses ont atteint 5,078 milliards (+ 2%).

Les principaux domaines où les dépenses 99 ont dépassé le budget sont les suivants:

- subsides à l'assurance maladie, RMR, Aide sociale vaudoise (34 millions);
- prestations complémentaires AVS/AI, aide aux pensionnaires des EMS (+ 52 millions);
- passage de l'équipement informatique à l'an 2000 (+ 4,5 millions);
- allongement de la durée de détention en préventive, augmentation du nombre des affaires judiciaires (+ 9 millions).

Le dépassement de 52 millions constaté dans le domaine de l'aide aux personnes âgées reflète l'augmentation du nombre des bénéficiaires des prestations complémentaires ainsi que l'augmentation du nombre de personnes recourant à l'hébergement en EMS qui ne parviennent plus à payer les frais d'hébergement. S'y ajoute l'effet d'un recours des caisses maladie, à la suite duquel la participation des caisses aux frais d'hébergement en EMS a été inférieure au tarif fixé par le Conseil d'Etat.

On observe ainsi que l'écart entre le budget et les comptes au chapitre des dépenses s'explique pour l'essentiel par l'augmentation globale des prestations sociales sous forme d'aides individuelles. Celles-ci s'élèvent au total à 805,6 millions, soit 4,6% de plus qu'en 1998 et 11,2% de plus qu'au budget 1999. Les subventions aux institutions, en revanche, sont en régression.

## Masse salariale: + 40 millions d'une année à l'autre

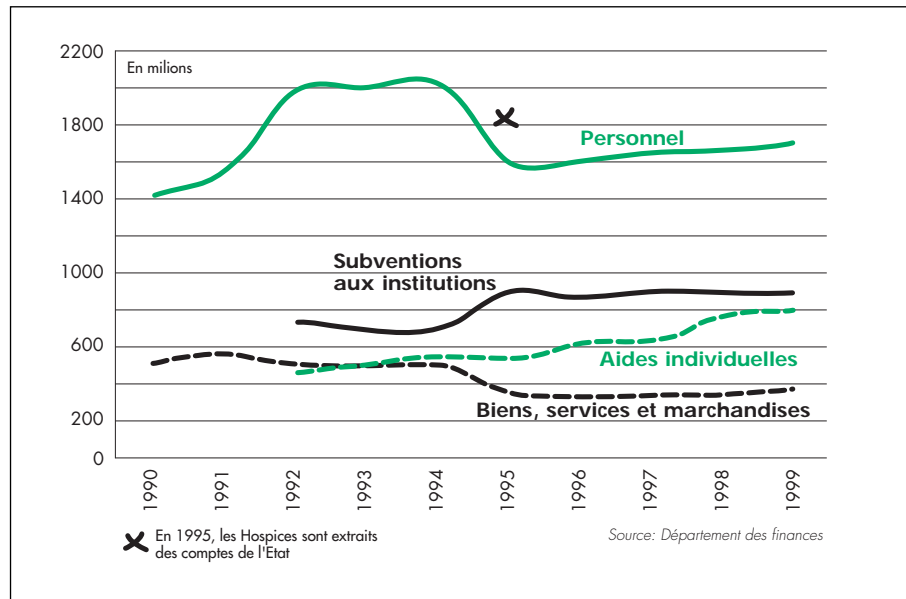
Entre 1998 et 1999, les charges liées au personnel ont augmenté de plus de 40 millions. Cette progression s'explique par deux facteurs:

- la création de 221 postes nouveaux, la moitié de ces postes ayant été accordés dans le domaine de l'enseignement pour faire face à la croissance du nombre d'élèves,
- les augmentations annuelles légales, dans un contexte général où le nombre des fonctionnaires ayant droit à des augmentations continue d'augmenter.

La contribution de solidarité découlant de la convention salariale 1999-2000 a certes permis de freiner l'augmentation des charges liées au personnel, mais son effet global reste inférieur à celui des augmentations annuelles légales.

### 28,5 millions de moins qu'au budget

Si l'on compare les charges salariales (rubrique «autorités et personnel») inscrites au budget 1999 avec celles qui apparaissent aux comptes, on remarque que l'Etat a dépensé 28,5 millions de moins que budgeté. Ce type d'écart est classique. Il ne signifie pas que l'Etat ait comprimé les salaires ou réduit les effectifs. Il correspond simplement à la différence entre les effec-



Evolution des principaux groupes de charges, telle que la révèlent les comptes de l'Etat de 1990 à 1999. Les prestations sociales continuent de croître, mais plus faiblement que les années précédentes.

tifs théoriques et les effectifs réels, qui sont toujours inférieurs. Les effectifs théoriques comprennent la totalité des postes comme s'ils étaient pourvus à 100 %. En réalité, il y a toujours un certain nombre de postes vacants pendant une partie de l'année, en raison de départs, des délais de carence ou des difficultés qu'éprouve l'Etat à trouver rapidement les personnes qualifiées dont il a besoin dans les secteurs où la main-d'œuvre disponible est rare.

Jusqu'en 1999, cet écart entre la masse salariale budgetée et les dépenses salariales réelles s'est toujours retrouvé dans des or-

dres de grandeur comparables, correspondant à environ 2% de postes temporairement vacants. Mais cela devrait changer dès les comptes 2000. Le budget 2000, en effet, tient compte pour la première fois d'une estimation de ce facteur, en prévoyant des charges salariales légèrement inférieures à celles de l'effectif théorique total. Dès l'an 2000, le poste «autorités et personnel» ne signifiera plus, formellement, une autorisation de dépense, mais une prévision de coûts. Cette nouvelle méthode a été introduite dans le but de réduire autant que possible les écarts entre budgets et comptes.

## Une prime avec les salaires de juin 2000

Chose promise, chose due. En signant la Convention salariale pour 1999 et 2000 avec les associations du personnel, le Conseil d'Etat s'était engagé à rétrocéder à ses salariés une partie de leur contribution de solidarité au cas où les résultats des comptes seraient meilleurs que prévu par le budget. Cette condition étant largement réalisée, l'Etat ajoutera une prime aux salaires de juin 2000. Il en coûtera 8 millions de francs à la caisse publique, soit environ le tiers du montant global rapporté par la contribution de solidarité. Le mode de distribution de cette prime doit encore être précisé avec les associations du personnel.

## «Créances douteuses» évaluées à 100 millions

Dans le cadre de son projet de modernisation «Harmonie 2006», l'Administration cantonale des impôts s'est notamment fixé pour objectif d'instituer une gestion financière et prévisionnelle fiable, qui assure la transparence avec ses partenaires. A ce titre, l'ACI a procédé en 1999 à l'évaluation des risques sur débiteurs. Cette analyse fait état d'un montant d'environ 100 millions correspondant aux créances d'impôts douteuses portant sur les exercices 1999 et antérieurs.

On parle de créances d'impôts douteuses lorsqu'on a de bons indices donnant à penser qu'il y a un risque de non recouvrement, autrement dit que les débiteurs ne seront pas en mesure de les honorer.

### Changement de méthode en vue

La présentation habituelle des comptes ne met pas en évidence les risques liés à ces créances. Il en résulte un manque de transparence. D'où la recommandation du Contrôle cantonal des fi-

nances de faire apparaître ces créances douteuses de manière explicite. Cela pourrait être réalisé dès l'an prochain.

Au début du mois de mai, après validation de ces chiffres par le Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat adoptera un arrêté fixant la procédure à suivre afin d'évaluer de manière uniforme les risques sur l'ensemble des créances de l'Etat et leur mode d'enregistrement dans les comptes, en particulier les 100 millions identifiés à l'ACI. Dans ce cadre, les communes ont reçu une liste présentant l'évaluation des risques sur débiteurs.



## Recettes: 300 millions de mieux que prévu

Tous les impôts ont rapporté plus que prévu, grâce aux effets de la reprise économique. L'embellie se manifeste également dans les recettes non fiscales. Voici les principaux écarts des comptes 1999 par rapport au budget:

- impôt sur le revenu (+ 38 millions);
- impôt sur la fortune (+ 20 millions);
- droits de mutation et gains immobiliers (+ 36 millions);
- impôt sur le bénéfice et le capital (+ 68 millions);
- successions et donations (+ 22 millions);
- impôt à la source (+ 12 millions);
- taxe auto (+ 4 millions).

C'est la première fois depuis 1991 que, la prévision budgétaire concernant l'impôt sur le revenu se révèle inférieure à la réalité (2,4 %). La croissance des recettes fiscales correspond à une augmentation des revenus reflétée dans les déclarations portant sur les années 1997 et 1998. Cependant, selon les données de l'Administration fiscale, seule une moitié des contribuables a vu son revenu imposable augmenter pendant cette période.

Le rendement des différents impôts montre que la réduction du déficit 1999 est due à une amélioration générale du climat économique, et non pas, comme en 1998, à des éléments ponctuels comme des successions exceptionnelles, l'affaire «Arana» ou la part cantonale au bénéfice de la BNS.

### Investissements

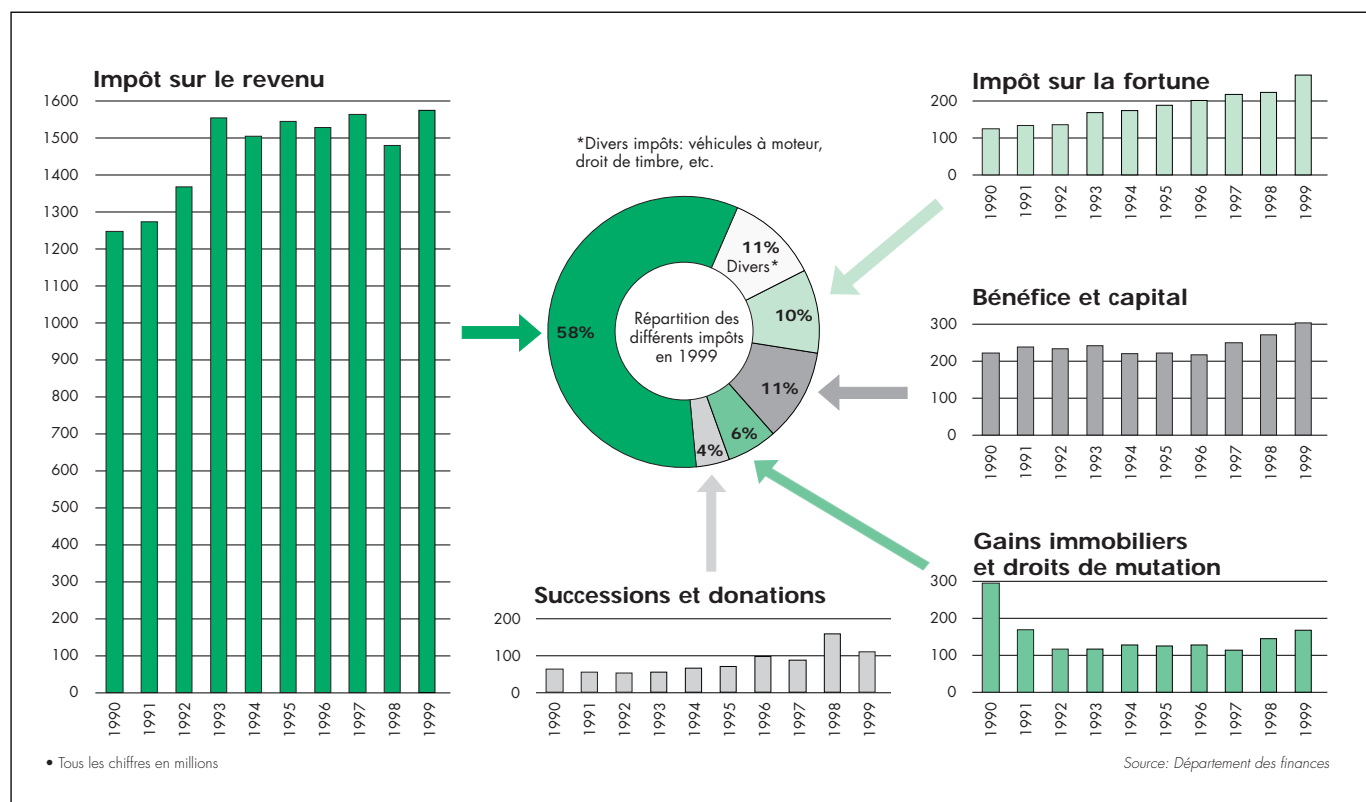
Au chapitre des investissements, la limite de 200 millions fixée par le Conseil d'Etat et reprise dans l'Accord de la Table ronde a été respectée. Si l'on y ajoute la participation d'autres partenaires, ce sont quelque

380 millions qui ont été injectés dans l'économie vaudoise. L'Etat a investi surtout dans les domaines suivants:

- formation (50 millions);
- routes et autoroutes (34 millions);
- transports (20 millions);
- protection des eaux (20 millions);
- améliorations foncières (13 millions);
- Hospices cantonaux (9 millions);
- plan de relance (11 millions).

### La dette augmente toujours

Malgré la croissance de ses recettes, l'Etat a encore dû recourir à l'emprunt pour financer l'essentiel de ses investissements. Pour 1999, la dette totale s'élève à 6,345 milliards. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de quelque 460 millions, qui s'explique avant tout par l'augmentation des patrimoines administratif et financier. Mais quelle que soit l'explication, le service de la dette continuera à peser lourd dans le ménage de l'Etat: 273 millions pour 1999.



Les impôts sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital connaissent les progressions les plus spectaculaires.

**L'impôt sur la fortune** bénéficie de deux facteurs principaux:

- la suppression de la déduction pour capitaux d'épargne (16 millions),
- l'évolution boursière entre le début de 1997 et la fin de 1998.

**Les impôts sur le bénéfice et le capital** réagissent plus rapidement aux fluctuations conjoncturelles que l'impôt sur le revenu, du fait qu'ils font l'objet d'une taxation annuelle. En outre, l'impôt sur le bénéfice, qui rapporte 59 millions de mieux que le budget, a un système de perception particulier selon lequel la valeur des acomptes est déterminée par les entreprises.

**L'impôt sur les gains immobiliers** confirme la reprise des affaires déjà observée en 1998. Il résulte notamment de l'augmentations des transaction et des prix.

**L'impôt sur les successions et donations**, par nature peu prévisible, avait connu l'an dernier un saut exceptionnel. La baisse de son rendement en 1999 ne constitue pas une surprise.



## L'enjeu du référendum EtaCom

# Réduire les disparités entre communes

Suite au référendum lancé contre le fonds de péréquation du projet EtaCom, nous sommes appelés à voter le 21 mai prochain. Rappel des buts du projet et des enjeux de la votation.

Lors de la session de décembre 1999, le Grand Conseil adoptait les modifications légales de la première étape d'EtaCom. La Fédération patronale et la Ligue vaudoise ont lancé un référendum contre le fonds de péréquation. Le peuple sera appelé à se prononcer le 21 mai 2000. Quel est au juste l'enjeu?

En lançant EtaCom, le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) poursuivaient les cinq objectifs suivants:

1. Désenchevêtrer les tâches
2. Octroyer une plus grande liberté de décision aux communes
3. Améliorer la qualité des prestations publiques
4. Atténuer les inégalités fiscales
5. Réduire les charges de fonctionnement.

Le Grand Conseil a ratifié ces objectifs à fin 1996, au moment de voter le crédit destiné à financer ces travaux.

## Canton et communes: clarifier qui fait quoi

Pour réaliser la nouvelle répartition des tâches, six lois ont été modifiées par le Grand Conseil. Il s'agit de clarifier qui décide et qui paye entre le canton et les communes.

## Un référendum partiel

- Le référendum ne porte que sur le fonds de péréquation.
- Les autres modifications légales n'ont pas été contestées en référendum. Elle entreront donc en vigueur comme prévu le 1.1.2001, quelque soit l'issue du vote sur le fonds de péréquation le 21 mai 2000.

Deux principes de base ont guidé les choix:

- *Le niveau compétent l'est entièrement, sans que l'autre niveau ne s'en mêle.*
- *Le niveau compétent assume l'entier des coûts.*

Le but est de gagner en efficacité et de redonner une vraie autonomie aux communes. On parle de «*désenchevêtrément*».

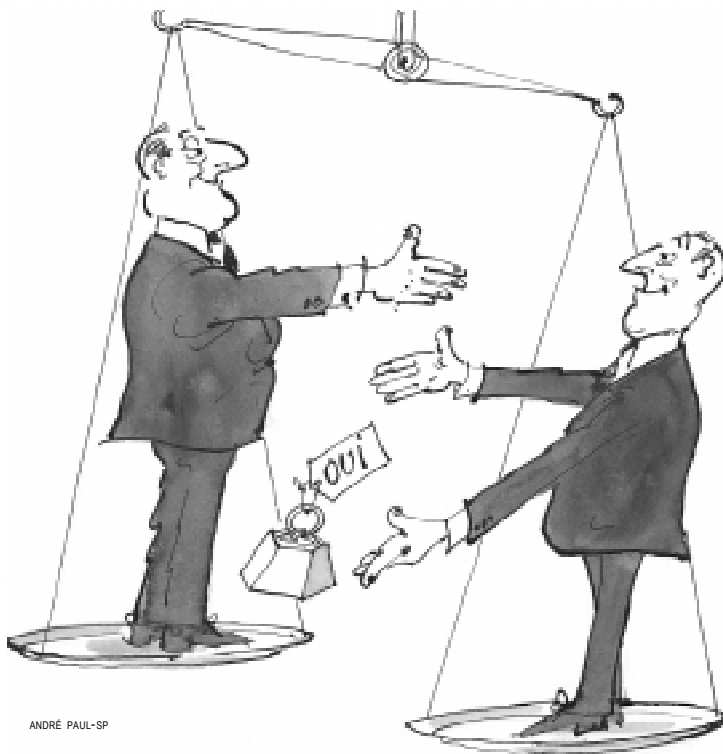
Les domaines concernés par cette première étape sont le financement de l'école, la formation professionnelle, la culture, les tribunaux et les ambulances (intervention d'urgence -SMUR). Comme personne n'a lancé le référendum, ces six modifications de lois entrent en vigueur définitivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

## 70% des communes y gagnent

Le but de la modification est de compenser partiellement les écarts de ressources entre communes. Pour y parvenir, on instaure un fonds de péréquation entre communes. L'effet sera un fort rapprochement des taux communaux. Si la modification est acceptée en votation, 90% des communes se situent désormais dans une fourchette allant de 70 à 110 points. Aujourd'hui, l'écart va de 40 à 135 points. Cette modification – et seulement elle – est contestée par le référendum.

A noter que 70% des communes seront bénéficiaires du fonds de péréquation. Elles regroupent 70% des habitants et même 76% des postes de travail.

## Un soutien des communes aux communes



ANDRÉ PAUL-SP

## Comment ça marche

Ce fonds est alimenté par les communes, à raison de 13 points d'impôt.

Les montants du fonds sont intégralement redistribués aux communes.

Les communes les plus pauvres reçoivent davantage qu'elles ne contribuent. L'inverse est vrai pour les plus riches. Le Canton ne reçoit pas un centime.

Ainsi, les communes qui reçoivent davantage qu'elles ne versent pourront baisser leur taux d'impôt communal. Celles qui contribuent plus qu'elles ne reçoivent devront monter leur taux d'impôt. Ceci dit, leur Conseil peut en décider autrement, si elles ont des réserves par exemple. L'autonomie communale est sauvegardée.

## Deux volets, une cohérence

Pour que les communes les plus pauvres puissent faire face à leurs obligations après la clarification des rôles, il faut leur en donner les moyens. C'est en cela que l'entier d'EtaCom forme un tout cohérent dont il faudrait éviter de scier un des piliers. Le Conseil d'Etat entend donc se battre pour convaincre les Vaudoises et les Vaudois d'approuver ce projet en votation.

*Olivier Meuwly, chef du Service de l'intérieur, de la justice et des cultes*



# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
2005	<b>Directeur selon statut 100%</b>	<b>Activité:</b> chargé dès août 2000 avec les responsables de section de la mise en œuvre de la Haute école pédagogique, en vue d'accueillir la première volée d'étudiants en août 2001. <b>Indispensable:</b> licence universitaire. Brevet d'enseignement. Bonne connaissance et expérience des systèmes de formation d'enseignants et d'adultes.
1995	<b>Adjoint A d'un chef de service (Chef de secteur – resp. de la coordina- tion de projets) cl. 29-32 100%</b>	<b>Activité:</b> au sein de la DPSI, encadre, assiste et assure le suivi de 6 à 10 coordinateurs de projets, participe au comité de pilotage des grands projets, assiste à des cours et séminaires si nécessaire à l'étranger, donne son aval sur les contrats de prestations; participe aux efforts de promotion de la stratégie informatique de la DPSI, vérifie la conformité des projets avec les lignes directrices du service; organise les activités de recherche et développement en matière de métiers, méthodes et outils de travail, assure la coordination avec les services informatiques dans le domaine des outils; assure des tâches de gestion du personnel (organisation du recrutement, entretiens d'évaluation, formation continue). <b>Indispensable:</b> titre universitaire, avec environ 8 ans de pratique professionnelle dès l'obtention du diplôme. Solide expérience et vision stratégique dans la planification et la conduite de projets informatiques. Excellentes connaissances méthodologiques. Sens de la diplomatie, capacité de négociation, de communication et d'animation d'équipe.
2003	<b>Adjoint A cl. 29-32 100%</b>	<b>Activité:</b> dirige la division «énergie» du Service de l'environnement et de l'énergie, prépare et met en œuvre la politique énergétique cantonale, représente les autorités cantonales, participe aux commissions et groupes de travail découlant de la fonction. Activités de suivi dans le contexte du marché de l'électricité et exécution de la législation en matière de protection contre le rayonnement non ionisant. <b>Indispensable:</b> titre universitaire, avec environ 8 ans de pratique professionnelle dès l'obtention du diplôme. Expérience professionnelle approfondie dans le domaine de l'énergie et du développement durable, connaissance du marché et de ses acteurs, bonne expérience de gestion et de conduite du personnel. Excellente capacité d'élocution et de négociation, bonne maîtrise de l'allemand.
1986	<b>Chef de projet A cl. 28-30 100%</b>	<b>Activité:</b> assiste les offices judiciaires vaudois dans l'élaboration de propositions de projets. Rédige les propositions, les cahiers des charges, les EMPD, les appels d'offres, organise le dépouillement et participe au choix de la solution. Collabore à l'élaboration des conventions pour les projets complexes. Assume la direction des projets (initialisation, étude, réalisation et maintenance). Met en œuvre les mesures qualité. Assure le suivi financier des projets qui lui sont confiés. Evalue, puis suit les risques du projet et propose des mesures. Assure la responsabilité de domaines fonctionnels. Fournit l'assistance nécessaire aux autres membres de l'équipe de projet en matière de méthode de gestion de projet. <b>Indispensable:</b> titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans comme chef de projet. Capacité et expérience dans la direction de plusieurs projets complexes. Pratique de la méthode de projet Hermès et connaissance d'un outil de conception. Esprit d'analyse et de synthèse. Sens de la négociation, capacité à effectuer des travaux à un rythme soutenu et faculté d'organiser son travail de manière rationnelle, méthodique, fiable et efficace. Aptitude à gérer et à motiver les participants aux projets.
1994	<b>Adjoint juriste A (à la secrétaire générale) cl. 27-31 100%</b>	<b>Activité:</b> assister et conseiller la direction du DSAS, le secrétariat général et les directions des services du département en matière juridique et administrative. Garantir, en appui à la secrétaire générale, le fonctionnement et la coordination des activités et des procédures relevant de la direction du département. Assister la secrétaire générale dans la gestion du personnel. <b>Indispensable:</b> titre universitaire. Expérience dans le droit civil et administratif, et dans le droit des assurances sociales. Maîtrise de l'allemand et de l'anglais. Capacité de leadership. Aptitude à développer une vision globale dans la gestion des dossiers combinée à une grande précision professionnelle. Sens de l'organisation, aisance rédactionnelle alliée à un sens profond de la communication et de la négociation. Perception des enjeux tant politiques qu'opérationnels.
1962	<b>Chef de projet (Démarche de modernisation) cl. 27-30 100%</b>	<b>Activité:</b> rattaché directement au directeur de la Démarche de modernisation, vous appuyez les services dans leur projet de développement organisationnel, assurez la promotion des valeurs, principes et outils de pilotage du changement et de suivi de projets, conduisez et coordonnez des projets. <b>Indispensable:</b> titre universitaire avec pratique professionnelle de 8 ans environ dès l'obtention du diplôme. Expérience dans le domaine de la gestion de projet et/ou de démarche qualité, idéalement au sein d'une administration publique. <b>Souhaité:</b> personnalité enthousiaste, ouverte, dotée d'excellentes capacités d'analyse et de synthèse. Qualités relationnelles et de leadership.

Bureau des ressources humaines

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



1963	<p><b>Chef de projet</b> <b>(Service de l'éducation physique et du sport)</b> <b>cl. 27-30</b> <b>100%</b></p>	<p><b>Activité:</b> en qualité d'interlocuteur des fédérations sportives internationales, votre principal objectif consiste à favoriser l'accueil, l'implantation ainsi que la pérennisation de celles-ci sur le territoire vaudois. Vous fonctionnez comme personne de référence pour les fédérations sportives et développez un réseau de relations propice au renforcement de la renommée internationale du canton en matière de sport. Vous menez des actions proactives et êtes au contact de l'événement (participation à des manifestations, aide à l'organisation). Vous constituez et diffusez de la documentation et assurez une coordination étroite entre les administrations fédérales, communales, et les organisations sportives.</p> <p><b>Indispensable:</b> titre universitaire avec pratique professionnelle de 8 ans environ dès l'obtention du diplôme. Connaissance étendue des langues anglaise et allemande, bonne culture sportive.</p> <p><b>Souhaité:</b> personnalité ouverte, dynamique et charismatique. Sens aigu de la communication, capacité à s'imposer naturellement tout en étant à l'écoute de l'autre. Faculté d'analyse, imagination.</p>
1909	<p><b>(2 postes)</b> <b>Spécialiste système A</b> <b>cl. 28-30</b> <b>ou B / cl. 26-28</b></p>	<p><b>Activité:</b> architecture dans le cadre de mises en place de nouvelles technologies ou projets; administration des serveurs bureautiques dans un environnement de production; installation et mise en œuvre des logiciels systèmes. Peut être appelé à mener des projets dans le cadre de ses compétences.</p> <p><b>Indispensable:</b> titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 5 ans environ comme spécialiste système, ou dans une autre fonction jugée équivalente dans le domaine du système (spéc. syst. A); titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent avec une pratique professionnelle de 5 ans environ, dont 2 dans le domaine informatique (spéc. syst. B). Connaissances de l'anglais, bonne vue d'ensemble de l'informatique, en particulier des domaines liés à la bureautique (poste de travail, serveurs de fichier et d'impression). Connaissance des environnements NT.</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissances d'allemand bienvenues.</p>
1987	<p><b>Spécialiste informatique B</b> <b>(Architecte / intégrateur informatique)</b> <b>cl. 26-28</b> <b>100%</b></p>	<p><b>Activité:</b> garantir l'évolution cohérente du système d'information avec une vision globale des processus et des informations d'un domaine fonctionnel. Exploiter au mieux les possibilités des composants standards du marché en relation avec l'architecture technique. Concevoir, valider et superviser les solutions qui permettent à des applications de s'intégrer dans les systèmes d'information existants. Coordonner les équipes d'experts, d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans le développement ou le déploiement d'applications complexes. Après une période d'apprentissage devra avoir une vision transversale sur tout le cycle du système d'information de l'OJV. Selon la complexité et la phase du projet, l'architecte/intégrateur sera plus en moins engagé dans la conception puis la réalisation d'applications ou le choix puis la mise en œuvre de logiciels. Assume le rôle de conseiller auprès des chefs de projets.</p> <p><b>Indispensable:</b> titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste-programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Expérience dans l'informatique de gestion, des méthodes de développement et des outils de développement client-serveur et web. En particulier, connaissances des bases de données relationnelles (Oracle, Ingres). Très bonnes connaissances d'UML, des environnements de programmation (C++, Java), d'un environnement de développement intégré, d'un middleware (COM, CORBA, EJB), d'un middleware transactionnel objet et des systèmes d'exploitation NT, UNIX. Capacité d'abstraction et bon sens du contact.</p>
2007	<p><b>Economiste</b> <b>cl. 24-28 ou</b> <b>Secrétaire économiste</b> <b>cl. 22-25</b> <b>100%</b></p>	<p><b>Activité:</b> touchant en grande partie au domaine des subventions aux institutions pour enfants, l'activité consiste d'une part à négocier les budgets des institutions, contrôler et analyser les états financiers, concevoir et suivre les outils de contrôle de gestion; et d'autre part à appuyer le responsable financier dans la conduite administrative et financière d'un service.</p> <p><b>Indispensable:</b> licence en sciences économiques avec environ 3 ans de pratique professionnelle. Ou diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent avec une pratique de 6 ans environ (économiste); licence en sciences économiques, diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans environ (secrétaire économiste). Rigueur et créativité, aisance de communication, esprit d'analyse, capacité de négociation et entregent.</p> <p><b>Souhaité:</b> expérience comptable.</p>
1985	<p><b>Concepteur informatique</b> <b>cl. 23-26</b> <b>100%</b></p>	<p><b>Activité:</b> participe aux différentes phases des projets avec, selon la nature du projet, le rôle de conseiller, d'intégrateur de logiciels, d'analyste (élaboration des cahiers des charges), de concepteur et de développeur, ou sera chargé de suivre techniquement la réalisation d'applications Lotus Notes / web. Sera également engagé dans la réalisation de projets avec d'autres services.</p> <p><b>Indispensable:</b> titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste-programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Expérience dans l'informatique de gestion, des méthodes de développement et des outils de développement de type workflow, groupware et web. En particulier, très bonnes connaissances de l'environnement de développement de Lotus Notes / Domino, bonnes connaissances des environnements de programmation (VB, C++, Java) et d'un environnement de développement intégré, connaissances d'un middleware (COM, CORBA, EJB) et bonnes connaissances des systèmes d'exploitation NT, UNIX. Capacité à analyser, négocier et à travailler à un rythme soutenu pour respecter les délais et objectifs fixés.</p>
1938	<p><b>Responsable des mesures de police sanitaire</b> <b>cl. 21-24</b> <b>50%</b></p>	<p><b>Activité:</b> assume la responsabilité de la gestion des autorisations d'exploiter pour les institutions sanitaires. Gère la base de données et l'information dans ce domaine, entretient une collaboration étroite avec les autres collaborateurs ou services concernés et prend les mesures adéquates pour adapter les dispositions légales et administratives relatives aux autorisations d'exploiter.</p> <p><b>Indispensable:</b> licence en droit ou en sciences sociales. Diplôme ESCEA ou d'assistant social avec environ 3 ans de pratique professionnelle. Aptitude à travailler en équipe, esprit de synthèse.</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissances du domaine de la santé.</p>



APROMAD	<b>Assistant social</b> cl. 17-19 60%	<p><b>Activité:</b> au sein d'une équipe pluridisciplinaire, fournit des informations, une aide et des conseils aux clients pour des problèmes sociaux (familiaux, professionnels, psychologiques, de logement, d'assurances ou d'ordre financier et juridique). Chargé de la recherche de fonds privés pour des aides ponctuelles, de l'organisation d'hébergements temporaires ou définitifs, de la formation et de l'encadrement du personnel auxiliaire, des stagiaires et des bénévoles.</p> <p><b>Indispensable:</b> diplôme d'assistant social, intérêt pour le travail avec les personnes âgées, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire dans un milieu extra-hospitalier, bonne capacité d'adaptation, maîtrise des outils informatiques. Titulaire d'un permis de conduire. Disposer d'un véhicule.</p> <p><b>Lieu de travail:</b> Centre médico-social d'Oron.</p> <p><b>Renseignements:</b> M<sup>me</sup> Martine Kübler, responsable d'équipe, tél. 021/907 79 20.</p> <p><b>Offres de service à adresser à:</b> APROMAD, à l'att. de M<sup>me</sup> Patricia Clivaz Luchez, directrice, En Budron C 7, CP 33, 1052 Le Mont, tél. 021/651 71 00.</p>
2002	<b>Secrétaire</b> cl. 15-18 100%	<p><b>Activité:</b> participer à l'ensemble des tâches de secrétariat d'un secrétariat général, en particulier au traitement des flux de courrier. Fournir un support administratif à la gestion du personnel. Assurer la correspondance du secrétaire général.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Connaissance des procédures de l'administration. Expérience dans la gestion administrative du personnel. Très bonnes connaissances bureautiques (Word, Excel), à l'aise en général avec les outils informatiques. Excellentes capacités de rédaction. Facilité de contact.</p>
1999	<b>Secrétaire</b> cl. 15-18 100%	<p><b>Activité:</b> traitement de dossiers de police des étrangers (analyse, instruction) conduisant à des décisions d'octroi, de renouvellement et/ou de refus d'autorisation de séjour ou d'établissement, sur base des lois, ordonnances et directives en vigueur. Rédaction de correspondance diverse aux fins d'instruction ou de réponse à des demandes écrites.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Connaissance en informatique (utilisateur PC).</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissance en matière de contrôle des habitants et de police des étrangers.</p>
2004	<b>Chef du prêt</b> cl. 15-18 100%	<p><b>Activité:</b> conduit une équipe de 9 personnes et organise les activités du service chargé de fournir aux usagers les documents dont ils ont besoin. Veille à la tenue des stocks de documents et assure la responsabilité du service chargé de l'acheminement du courrier.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage. Pratique professionnelle de 10 ans en règle générale. Expérience dans le domaine de la production ou de la diffusion de l'information écrite ou audiovisuelle. Solide expérience de conduite d'équipe, sens de l'organisation, résistance au stress et entregent. Parfaite maîtrise Windows et des outils courants de la bureautique. Notions d'allemand et d'anglais.</p> <p><b>Souhaité:</b> baccalauréat.</p>
2009	<b>Employé principal d'administration</b> cl. 14-16 60%	<p><b>Activité:</b> contrôler, corriger et saisir des données des questionnaires de demandes de permis de construire; préparer et transmettre des données pour publication dans la FAO; effectuer des tâches de secrétariat pour les gestionnaires des dossiers, répondre aux demandes de renseignements et gérer les résultats des enquêtes publiques.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Capacité à travailler de manière très indépendante, avec précision et rapidité. Bonne résistance au stress et très bonnes connaissances des produits Microsoft (Word, Excel, PowerPoint.) Contacts aisés avec le public et sens de la qualité du service. Maîtrise du français et capacité de rédiger sur simples indications.</p>
2008	<b>Employé principal d'administration</b> cl. 14-16 40%	<p><b>Activité:</b> travaux de secrétariat et de mise à jour de dossiers sur support informatique au sein d'un bureau de facturation et de contentieux.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Personne organisée, méthodique et précise. Goût pour les chiffres, bonnes connaissances des outils bureautiques (Word, Excel).</p>
1980	<b>Laborantin principal</b> cl. 14-16 100%	<p><b>Activité:</b> au sein d'un institut rattaché à la Faculté de médecine, travaux de recherche fondamentale sur l'enveloppe de Bacillus subtilis: études physiologiques, biochimiques et génétiques ayant pour but l'élucidation des mécanismes de l'expression génique. Transmission du savoir-faire technique aux étudiants et doctorants ainsi qu'aux apprentis. Maintien du matériel biologique pour la recherche et les travaux pratiques. Gestion des fichiers informatiques le concernant. Entretien de certains appareils (congélateurs). Soutien à d'autres secteurs de l'institut (laverie, diapositives, graphiques).</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC de laborantin ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Expérience professionnelle en laboratoire (stages). Connaissance des techniques de microbiologie (stérilisation, préparation de milieux) et de physiologie (culture de cellules), de biochimie (extraction d'ADN, électrophorèse) et de génétique classique et moléculaire (génie génétique). Connaissances de micro-informatique (bureautique, base de données) et d'anglais. Autonomie, sens de l'organisation, volonté de se perfectionner, curiosité, flexibilité, qualités relationnelles, esprit de synthèse et d'analyse.</p>
1989	<b>Secrétaire</b> cl. 15-18 ou 1 <sup>re</sup> employée d'administration cl. 12-14 100%	<p><b>Activité:</b> assure l'ensemble des tâches administratives d'une école professionnelle.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle (secrétaire); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 3 ans de pratique professionnelle (1<sup>re</sup> empl. d'admin.). Bonnes connaissances informatiques (Word, Excel, Lotus Notes, Eco 400, Procofiév). Aptitude à rédiger de la correspondance et à tenir des procès-verbaux. Facilité de communication (contacts avec les élèves, les enseignants, les maîtres d'apprentissage, les associations).</p> <p><b>Lieu de travail:</b> Morges.</p>

2001	<b>Ouvrier principal B</b> <b>cl. 14-16</b> <b>ou 1<sup>er</sup> ouvrier qualifié</b> <b>cl. 12-14</b> <b>100%</b>	<p><b>Activité:</b> conduit des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et autoroutes. Dirige une équipe de jardiniers, effectue et coordonne les travaux paysagers (places de ravitaillement et de repos, ouvrages antibruit végétalisés) de l'ensemble du secteur du Centre d'entretien de Rennaz.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans. Pratique professionnelle de 6 ans environ (ouvrier principal B); CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans avec environ 8 ans de pratique professionnelle (1<sup>er</sup> ouvrier qualifié). CFC de la branche du paysage (aménagement des espaces), de la forêt ou de l'horticulture. Permis poids lourds et remorque. Domicile dans un rayon de 12 km et 15 min. au maximum du Centre d'entretien de Rennaz.</p> <p><b>Souhaité:</b> permis domaines spéciaux (produits phytosanitaires) et expérience dans la surveillance et conduite d'équipe.</p>
2006	<b>Spécialiste d'opérations A</b> <b>cl. 18-20</b> <b>ou B / cl. 15-17</b> <b>ou C / cl. 13-15</b> <b>ou Employé d'administration cl. 10-12</b> <b>100%</b>	<p><b>Activité:</b> contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.</p> <p><b>Indispensable:</b> pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations B ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 9 ans en règle générale dont 3 ans dans un OPF (spéc. d'op. A); pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations C ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 6 ans en règle générale dont 2 ans dans un OPF (spéc. d'op. B); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 3 ans en règle générale après l'obtention du CFC (spéc. d'op. C); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent (employé d'administration). Le titulaire sera appelé à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissances informatiques.</p> <p><b>Lieu de travail:</b> Vevey.</p>
1990	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>100%</b>	<p><b>Activité:</b> au sein d'un office des poursuites, divers travaux administratifs à effectuer au sein d'un secteur d'exécution forcée.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Maîtrise des outils informatiques et de l'orthographe. Sens de la précision.</p>
1997	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>100%</b>	<p><b>Activité:</b> gestion de dossiers actifs et archivés, comprenant entre autres le contrôle du classement numérique, la sortie et le classement de dossiers, et la jonction de pièces.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Précision et discrétion, esprit d'initiative, autonomie. Résistance au stress, sens de l'organisation. Connaissances en informatique (utilisateur PC).</p>
1988	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>100%</b>	<p><b>Activité:</b> au sein de l'Office du personnel enseignant, secrétariat du bureau des traitements, contacts téléphoniques. Tâches particulières selon cahier des charges.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Bonne rédaction et orthographe sûre. Capacité à travailler en équipe, intérêt pour les questions de gestion du personnel, facilité d'expression.</p>
2000	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>50%</b>	<p><b>Activité:</b> au sein d'un greffe, dactylographie de jugements rendus en matière civile et préparation de leur envoi. Correspondance, accueil téléphonique à la centrale.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Excellente dactylographie, bonne orthographe. Sens de la précision, courtoisie.</p>
1993	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>50%</b>	<p><b>Activité:</b> au sein de l'Office du personnel enseignant, secrétariat du bureau des traitements, contacts téléphoniques. Tâches particulières selon cahier des charges.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Bonne rédaction et orthographe sûre. Capacité à travailler en équipe, intérêt pour les questions de gestion du personnel, facilité d'expression.</p>
1996	<b>Employé d'administration</b> <b>cl. 10-12</b> <b>50%</b>	<p><b>Activité:</b> aide et exécution de tâches selon instructions particulières dans le cadre de l'organisation et de l'assistance au niveau d'un service rattaché au DIRE (coordination d'actions relatives à la recherche d'information, évaluation et transmission de documents). Rédaction de correspondances diverses, prise de procès-verbaux. Travaux inhérents à bonne marche d'un secrétariat (photocopies, classement).</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans d'expérience professionnelle. Personne précise et discrète, faisant preuve d'initiative et d'autonomie. Facilité de contact, rigueur et soin dans l'exécution des tâches. Facilité de rédaction, excellente orthographe, connaissances en informatique (Word, Excel, PowerPoint). Remplacement de la responsable du secrétariat lors de ses absences.</p>



# Vieux PC de l'administration: retapés ou recyclés

*Que faire des vieux PC? L'Etat de Vaud a adopté une procédure simple: ça passe, et l'ordinateur est reformaté et vendu, ou ça casse, et alors il est désossé et recyclé.*

Le recyclage montre que le respect de l'environnement, dans beaucoup de domaines, est entré dans les mœurs, souvent avec le coup de pouce d'une taxe. C'est le cas des ordinateurs, dont la taxe d'élimination de 10 fr. est aujourd'hui comprise dans le prix d'achat.

## La CADEV tranche

Les vieux PC qui ne peuvent plus être utilisés dans l'administration sont pris en charge par la CADEV (Centrale d'achats de l'Etat de Vaud), dans ses vastes locaux du Mont-sur-Lausanne. Leur sort est assez vite réglé: soit ils sont encore bons pour le service, et ils seront remis dans le circuit privé ou offerts à des œuvres caritatives, soit ils sont démontés et tout ce qui est récupérable – notamment les métaux – sera recyclé.

Un ordinateur est vite démodé! Nouveaux programmes toujours plus gourmands en



Claude Bonamy devant un stock de PC qui seront revendus ou recyclés.

mémoire, besoin de puissance pour utiliser plusieurs applications à la fois, et si possible sans perdre de temps, dans cette véritable course aux mégahertz on s'étonnerait à peine si nos bécanes se mettaient à fumer... Car tout concourt à faire des PC des objets de consommation courante qu'il s'agit de



Claude Bonamy, responsable des achats informatiques à la CADEV (debout), et Daniel Alemmoz, au poste de tri, contrôle et formatage des disques durs.

remplacer lorsqu'ils sont défaillants. Mais si les administrations publiques ne se comportent pas comme des accros de la nouveauté et de la vitesse, elles n'en font pas moins face à de dures réalités. L'heure du remplacement sonne avant que l'appareil soit digne du musée des objets irrécupérables... L'Etat de Vaud rajeunit donc régulièrement son parc informatique. C'est ainsi que le renouvellement de plusieurs centaines de PC est prévu cette année. En outre, plus de 1100 ordinateurs, sur les 4500 de l'administration, ont été changés dans le cadre de l'opération An 2000 qui, à côté de la chasse au fameux bug, a donc permis d'homogénéiser ce parc (*Gazette* N° 47).

## L'heure du test

Lorsqu'un PC arrive à la CADEV, son disque dur est formaté: toutes les données qu'il contenait sont effacées. Ne restent au bout du compte que le DOS et Windows 95, duo habituellement installé à l'achat. Et c'est l'heure du test! S'il est concluant, la machine est «tarifée» en fonction de son âge et de sa puissance. Les prix varient entre 50 et 450 francs environ pour une unité centrale et un écran. Ils correspondent grosso modo à ceux du marché, où la dégringolade est rapide: après trois ans, un ordinateur ne représente plus que 12% de sa valeur d'origine. Certains appareils sont offerts à des œuvres d'entraide, des sociétés non gouvernementales, qui leur trouveront un intéressant usage. Actuellement, 20 sont

en attente d'être envoyés dans un hôpital vietnamien. Quant aux vieilles imprimantes, elles sont cédées gratuitement lorsqu'elles fonctionnent encore.

Sur le millier d'appareils liquidés dans le cadre du «plan de stabilisation» de l'informatique de l'administration lié à l'opération An 2000, plus de 300 étaient bons pour le recyclage. Ils ont été envoyés par palettes entières aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), comme tous les ordinateurs inutilisables. Dans deux ateliers, tout est démonté, décortiqué. Le plastique est repris, les métaux – or, argent, cuivre... – triés et revendus à une société spécialisée, autour de 50 centimes le kilo.

LK

## Bonnes occasions

La mise à niveau des ordinateurs de l'administration repose sur un principe simple: le processeur Pentium 100 constitue un minimum. Au-dessous de cette barre, point de salut. Mais parmi les vieux PC qui tournent encore, beaucoup sont en mesure de tenir un rôle tout à fait convenable en traitement de texte ou autres programmes de bureautique. Les collaborateurs intéressés peuvent prendre contact avec Claude Bonamy à la CADEV (tél. 021/316 41 79), ils trouveront peut-être une bonne occasion! Mais la liste d'attente est longue...



Politique des réfugiés en Suisse

# Un réquisitoire douloureux



SIMONE OPLIGER-EDITIONS D'EN BAS

Photo-couverture du livre «Faux réfugiés»? édité aux Editions d'en bas.

*Depuis vingt ans, la Suisse est déchirée par les polémiques et les drames de sa politique d'asile.*

*Alain Maillard, journaliste, et Christophe Tafelmacher, juriste, font le point.*

**N**ul constat n'est plus douloureux: la tradition d'accueil de notre pays s'est érigée en mythe. Depuis 1979, à l'instar des autres pays européens, la politique d'asile helvétique s'est durcie, et l'incompréhension de la population face au problème des réfugiés est devenue criante, et donc dangereuse puisqu'elle nourrit sentiments et attitudes de rejet. Sans doute, en démocratie, un peuple porte-t-il une part de responsabilité dans cette dérive «sentimentale» qu'est la xénophobie. Mais est-il seul responsable? Les politiques initiées et conduites par les autorités gouvernementales et administratives d'un pays n'influencent-elles pas, elles aussi, sur l'état d'esprit de la population, ne participent-elles pas, elles aussi, de ce glissement idéologique?

## Une politique disséquée

C'est le mérite premier de cet ouvrage si nécessaire, sérieux et remarquablement documenté, – forcément polémique –, où se mêlent témoignages, textes de lois, déclarations intempestives et décisions gouvernementales, que de disséquer les méca-

nismes qui sont à l'origine de l'affermissement des autorités fédérales en matière de politique de l'asile.

Des idéaux proclamés haut et fort à la brutalité des faits, des déclarations de générosité à l'application complexe des lois, les mécanismes sont toujours les mêmes: reculades, distorsions, marginalisation progressive des indésirables, et même justification insidieuse d'une politique d'exclusion afin d'éviter, disent les autorités, que le peuple souverain «ne devienne xénophobe»!

Cinquante ans après le renvoi de juifs à nos frontières, une même logique prédomine: la dissuasion. Les conséquences ne sont certes pas comparables. Le refoulé a simplement changé de nom et d'identité. Ce qui est nouveau, c'est l'hypocrisie ambiante dont les effets sont d'attiser la xénophobie en accréditant l'existence de «faux» réfugiés opposés aux «vrais et bons» réfugiés qui, eux, servent les apparences d'une terre d'accueil.

Le dossier instruit par le journaliste Alain Maillard et le juriste Christophe Tafelmacher repère plusieurs étapes: le

temps des bons sentiments (1956-1979), marqué par un élan de générosité; l'année du revirement, 1979, où la loi sur l'asile est adoptée; suivie de la brusque fièvre des années 80. Le durcissement à l'égard des demandeurs d'asile devient alors manifeste, pour aboutir au temps des refus. Rappelez-vous: ce n'est plus le temps des «J», mais des «R» tamponnés sur les passeports. Temps indignes de la tradition helvétique, dérivés et xénophobies administratives, à quoi s'ajoutent les inquiétudes et les préjugés grandissants de la population suisse à l'égard des réfugiés. Dès les années 90, la politique des trois cercles fixe les orientations politiques du pays; trop critiquée, elle sera abandonnée en 1997, mais elle exercera un effet indirect sur notre attitude à l'égard des demandeurs d'asile. Entretemps, le drame en ex-Yougoslavie ravive le problème des réfugiés. L'impasse est quasi totale.

## Constat sévère

La seconde partie du livre permet de suivre dans le détail les arguties juridiques qui président à la mise en place de la loi sur l'asile, de ses modifications successives, des malentendus et des tensions politiques qui accompagnent son application: mesures de contrainte, discriminations, restrictions, dissuasion encore. Tout, dans notre pays, comme en Europe d'ailleurs, fragilise le réfugié. D'une politique d'intégration, la Suisse a dérivé vers une politique de la dissuasion. Le constat est sévère, et le problème d'une rare complexité.

La lumière implacable des faits nous oblige à des questions de conscience. La Suisse est aujourd'hui mise au défi de réussir, là où jusqu'ici elle a échoué. Pour le moins, saurons-nous à l'avenir répondre avec plus d'humanité à l'un des problèmes majeurs de notre époque?

*Bruno Ackermann, membre du Comité de lecture de La Gazette*

«Faux réfugiés»? La politique suisse de dissuasion d'asile 1979-1999, Alain Maillard, Christophe Tafelmacher, Editions d'en bas, Lausanne, 1999, 269 p.

## Kosovars: ouvriers puis réfugiés

Avant que n'éclate la guerre en ex-Yougoslavie, deux cent mille Kosovars travaillaient en Suisse. Dès 1991, les nouveaux arrivants deviennent des réfugiés. Ueli Leuenberger, directeur de l'Université albanaise à Genève, et Alain Maillard, journaliste, analyse la situation de cette communauté.

*Les damnés du troisième cercle. Les Kosovars en Suisse, 1965/1999, Ed. Metropolis, 1999, 160 p.*



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### DEC

Département de l'économie

#### Rapport sur l'évaluation de la politique des pôles de développement

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport d'évaluation de la société Evaluanda sur l'action de l'Etat dans la politique des pôles de développement économique, parvenue à la fin de sa première phase de réalisation. Cette étude conclut que la politique est pertinente du point de vue de ses objectifs et cohérente dans son cadre de mise en œuvre. Des améliorations restent cependant à apporter, principalement dans les domaines du pilotage et du suivi. Le Canton retire de cette première étape une perception plus étendue de la consistance de son tissu économique, y gagne des terrains immédiatement disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises et contribue à la préparation et à l'aménagement d'un nombre croissant de sites en zone d'activités.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99*

*Nicole Surchat Vial, responsable de l'aménagement du territoire, 021/316 74 44*

#### Une puce pour les chiens et chats replacés par la fourrière cantonale

En réponse à un postulat du député André Gasser relatif au séquestre et à la mise en fourrière d'animaux, le Conseil d'Etat propose de rendre obligatoire l'identification des chiens et des chats au moyen d'une puce électronique. Sont concernés les animaux qui passent par la fourrière cantonale, ne sont pas réclamés dans un délai de dix jours et sont placés auprès d'un nouveau détenteur. Le Conseil d'Etat désire rendre définitive l'identification des bêtes abandonnées, cela notamment afin de renforcer la responsabilité des nouveaux détenteurs.

*Pierre-Alain de Meuron, chef du Service vétérinaire, 021/316 38 70*

#### La lutte contre le feu bactérien continue

Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de préserver le verger vaudois des atteintes de cette grave maladie bactérienne, dont la présence a été détectée dans le district de Nyon grâce à la campagne de dépistage qu'il a ordonnée à partir de l'été dernier. L'élimination des plantes hôtes très sensibles dans les régions à forte concentration arboricole sera poursuivie au cas où de nouveaux foyers devaient être découverts. En outre, le Conseil d'Etat demandera à la Confédération d'interdire la multiplication et la commercialisation des plantes hôtes très sensibles. De même, il invitera les autorités des régions limitrophes à prendre des mesures équivalentes de manière à garantir le succès de cette lutte.

*Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/802 22 67*

*Gérald Fiaux, chef de la Station cantonale de protection des plantes, 021/995 34 99*

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

### DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

#### Vers un concordat intercantonal de coordination universitaire

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret par lequel il demandera au Grand Conseil de l'autoriser à adhérer au Concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999. Ce concordat doit permettre aux gouvernements cantonaux de conclure avec la Confédération une convention de coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires. La plupart de ses articles sont en correspondance avec ceux de la loi fédérale sur l'aide aux universités dont il est le pendant au niveau des législations cantonales des cantons universitaires.

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00*

#### Participation cantonale à la réalisation d'un centre sportif à Sainte-Croix.

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret par lequel il demandera au Grand Conseil un crédit pour une participation cantonale à la réalisation d'un centre sportif au lieu-dit "Au Stand", à Sainte-Croix. Ce crédit doit permettre de réaliser en commun avec la commune de Sainte-Croix un équipement sportif comportant une salle de gymnastique double, des locaux de services tels que vestiaires, douches, sanitaires et buvette, une salle de musculation, une salle de rythmique et des terrains de sport extérieurs. Cet équipement sera utilisé à moitié par les élèves de l'Ecole technique de Sainte-Croix et à moitié par les élèves des écoles de la région. Sur un coût total d'investissement prévu à 8'765'000 francs, la part cantonale devrait s'élever à 3'250'000 francs.

*Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 06*

*Elinora Krebs, cheffe du secteur planification – bâtiments au SFP, 021/316 63 26*

#### Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant: précisions vaudoises

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation fédérale concernant le projet de rapport initial de la Suisse sur la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant. Ce projet de rapport a suscité des réactions globalement positives de la part de la dizaine d'instances consultées à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration. Le Conseil d'Etat propose d'apporter quelques précisions ou menues corrections au texte fédéral, notamment sur certaines spécificités vaudoises. Il salue par ailleurs l'utilité de ce rapport qui recense les mesures prises en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

*Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021/316 53 00*

### DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

#### Changement de mission à l'Hôpital de Lavaux

A la demande du Conseil d'administration de l'Hôpital de Lavaux, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'une des missions de cet établissement: la transformation des 22 lits A de médecine (soins aigus) en 22 lits B (Centre de traitement et de réadaptation – CTR) permettra une utilisation plus complète et plus économique de l'Hôpital. Dès le 1<sup>er</sup> avril, le nouveau service sera exploité en collaboration avec le Centre universitaire de traitements et de réadaptation de Sylvana et le CHUV.

*Adrian Griffiths, Service de la santé publique, 021/316 42 66*

### DFIN

Département des finances

#### Télécommunications: mise à niveau du Réseau cantonal vaudois

Le Conseil d'Etat a adopté une demande de crédit de 14.2 millions de francs qui sera soumise au Grand Conseil lors de la session de juin 2000. Ce montant est destiné à terminer la mise à niveau du réseau cantonal des télécommunications en mettant particulièrement l'accent sur les zones situées en dehors de l'arc lémanique. Il permettra par ailleurs de procéder au remplacement d'un certain nombre de centraux téléphoniques obsolètes et de renforcer la fiabilité des moyens de télécommunications dans la perspective de la généralisation progressive de la «cyber-administration» (Internet).

*Francis Randin, chef de la DPSI, 021/316 25 77*

#### Informatique cantonale: davantage de coordination entre les services

En réponse à l'interpellation du député Luc Recordon (septembre 1993) relative à la coordination informatique des services de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat rappelle l'adoption, en juin 1999,

du projet de réorganisation de l'informatique cantonale vaudoise (INTEGRIS). Ce dernier assure la coordination des dépenses de fonctionnement et d'investissement en matière informatique et, par là même, garantit une meilleure allocation des ressources ainsi qu'une plus grande transparence des dépenses consenties dans ce domaine.

*Francis Randin, chef de la DPSI,  
021/316 25 77*

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Nouvelle loi sur les armes: Vaud va plus loin que la Confédération

Par le projet de nouvelle loi cantonale sur les armes qu'il vient d'adopter, le Conseil d'Etat propose notamment d'interdire aux mineurs de moins de 16 ans la vente d'armes à air comprimé et de transmettre à l'autorité compétente une copie du contrat écrit de vente d'armes entre particuliers. La loi vaudoise ira ainsi plus loin que la loi fédérale, qui a supprimé tout contrôle décisionnel de l'Etat en la matière. Le projet de loi contient également des dispositions sur les explosifs, les stands de tir privés et les bourses aux armes, autant de domaines non traités par la loi fédérale. Le Conseil d'Etat soumettra prochainement au Grand Conseil cette adaptation vaudoise de la loi fédérale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

*Vincent Delay, juriste, police cantonale,  
021/644 8021*

## DINF

Département des infrastructures

### Vérité des coûts en matière de transport: consultation fédérale

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation un projet de nouvel article constitutionnel concernant la vérité des coûts en matière de transport. Ce projet a été élaboré par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national. Le Conseil d'Etat estime indispensable que la réflexion engagée par la consultation se poursuive en vue de définir la politique à long terme des transports de notre pays pour l'horizon du prochain quart de siècle. Cependant, il se prononce de manière négative sur le texte proposé par la commission parlementaire. Il rejoint ainsi la position de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement et de la protection de l'environnement et de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics, qui jugent ce projet trop limitatif et prématuré.

*Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, tél. 021/316 73 73*

### Routes cantonales: crédit pour assainir trois ouvrages d'art

1,33 million de francs: c'est le montant du crédit que le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil

pour assainir trois ouvrages situés sur le réseau des routes cantonales; ces ouvrages sont vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité. Il s'agit du pont sur les voies CFF à Lussery, dont le tablier actuel doit être reconstruit et adapté, et deux estacades situées sur le territoire de la commune de Vallorbe, dont l'état de dégradation est avancé, notamment en raison des infiltrations d'eau.

*Service des routes, Bernard Daucher, 021/316 71 30 et François Forel, 021/316 70 70*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Touristes étrangers invités en Suisse: pour un raccourcissement de la procédure

Le remplacement du certificat d'hébergement par la déclaration de garantie a certes permis d'unifier la pratique appliquée aux ressortissants étrangers invités pour un séjour touristique en Suisse, mais n'a pas forcément rendu la procédure moins longue ni moins lourde. Partant de ce constat, donné en réponse à une interpellation déposée par le député Guy Parmelin, et suite à une résolution du Grand Conseil l'invitant à agir dans ce sens, le Conseil d'Etat est intervenu auprès de Mme Ruth Metzler, cheffe du Département fédéral de justice et police, afin que son département examine l'opportunité de recourir, dans ce domaine, à des moyens de transmission plus modernes et plus adaptés que la voie diplomatique.

*Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021/316 46 46*

### Ecole supérieure romande de théâtre: un rapport prévu

La députée Anne-Catherine Ménétrety souhaitait que le Grand Conseil soit rapidement informé du projet d'Ecole romande supérieure de théâtre. Le Conseil d'Etat répond que le dossier est en cours d'étude au sein d'un groupe de travail, chargé de rendre rapport avant l'été 2000 à la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Le Conseil d'Etat confirme que les parlements cantonaux seront consultés le moment venu en vue de l'accord intercantonal nécessaire pour le mettre en œuvre. Il précise enfin que ce projet s'inscrit de manière exemplaire dans la politique de coopération intercantonale qu'il entend développer.

*Brigitte Waridel, Chef du service des affaires culturelles, 021/316 33 00*

## Evaluation des pôles de développement

L'action de l'Etat dans la politique des pôles de développement économique - qui a débuté en 1997 et est parvenue à la fin de sa première phase - a fait l'objet d'une étude d'évaluation confiée à la société Evaluanda. Le rapport final confirme la pertinence de cette politique du point de vue de ses objectifs économiques ainsi que sa cohérence dans son cadre de mise en œuvre. Il relève cependant que des améliorations restent à apporter, principalement dans les domaines du pilotage et du suivi.

Traitée en synergie par le Département des infrastructures et le Département de l'économie, cette politique a été l'occasion de fédérer l'aménagement du territoire et la promotion économique. Elle s'est également avérée un véritable outil d'incitation pour que les communes s'associent et envisagent des solutions collectives.

On estime que cette politique a permis à ce jour la création d'environ 1000 à 1300 emplois. En outre, différentes actions relatives à la planification et à l'équipement des terrains ont contribué ou contribuent à augmenter les surfaces immédiatement disponibles de plus de 200 hectares, la surface totale des pôles s'élevant à environ 1000 hectares.

### Les améliorations

Le rapport relève qu'il serait judicieux d'étendre le soutien à la réhabilitation ou à la reconversion des surfaces artisanales et industrielles inoccupées qui sont localisées dans les sites des pôles de développement ou à leur proximité immédiate. Il préconise d'autre part la mise en place de méthodes de recensement systématique des créations d'emplois, des résultats produits et des activités déployées. Enfin une formalisation plus précise du principe du développement durable est nécessaire, complétée par la mise en place d'un système d'indicateurs lié à cette notion.

Rappelons qu'un décret du 11 novembre 1996 prévoyait que «le Grand Conseil se prononce sur l'opportunité de poursuivre le projet après l'engagement de 50 millions du crédit ou au plus tard trois ans après le vote de celui-ci.» D'où l'étude confiée à la société Evaluanda. Le Grand Conseil - auquel le Conseil d'Etat présentera un rapport dans lequel il prendra position sur les recommandations de la société mandatée - se prononcera définitivement en automne 2000.

# Le Valais à l'époque romaine

Jusqu'au 3 septembre,  
Lausanne et Sion s'unissent  
pour présenter  
Vallis Poenina.  
Des voies de passage  
du Gd St-Bernard à la vie  
économique et sociale  
de ses habitants.

De 15 avant J.-C. à la fin du 5<sup>e</sup> siècle de notre ère, le Valais vit à l'heure de Rome. Les quatre peuples de la Vallée du Rhône, les Nantuates, les Véragres, les Sédunes et les Ubères, vont assimiler rapidement les us et coutumes de la nouvelle civilisation, sans abandonner pour autant leurs traditions. L'exposition, conçue par le Musée cantonal d'archéologie de Sion, présentée au Musée romain de Lausanne, retrace la culture romaine de la «vallée Poenine» qui doit son nom au dieu *Poeninus*, vénéré au col du Grand St-Bernard.

## Richesse du patrimoine

Le parcours proposé aborde différents aspects de la vie sociale et économique des habitants de la Vallée du Rhône: urbanisme et architecture, comme à Martigny, l'antique Forum Claudi Vallensium fondé par l'empereur Claude au milieu du 1<sup>er</sup> siècle; développement de l'artisanat, avec l'exploitation de la pierre ollaire travaillée se-



Lampe en terre cuite illustrant la fable d'Esoppe «le corbeau et le renard» (Martigny, 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.)

lon des techniques encore pratiquées aujourd'hui; religions ou organisation politique et administrative, révélées par les inscriptions et les textes antiques. Ainsi, du Chablais à la Vallée de Conches, se révèle la richesse du patrimoine antique valaisan, illustrée par de nombreux objets.

Cette exposition est accompagnée d'un catalogue richement illustré qui permet, pour la première fois, de faire le point sur l'état des connaissances acquises sur les sites romains de la Vallée du Rhône. DG

Vallis Poenina. Le Valais à l'époque romaine. Musée romain de Lausanne-Vidy, tél. 021/625 10 84 (ma-di, 11h-18h; je, 11h-20h). Autour de l'exposition: visites commentées et contes pour les familles.

## Le canton soutient des créations théâtrales et chorégraphiques

Pour la saison 2000/2001, le canton attribue 525'000 francs à sept compagnies théâtrales:

- 3 X 80'000 francs pour les créations suivantes: *Le Mensonge* de Nathalie Sarraute par la Cie *Le Crochet à nuages* (Lausanne); *Slaves* de Tony Kushner par la Cie *Marin* (Lausanne); *Les Aveugles* de Maurice Maeterlinck par la Cie *Nonante-trois* (Lausanne).
- par ailleurs, la somme de 70'000 francs a été attribuée à la Cie *Jours tranquilles* (Lausanne) pour monter la pièce *Les Sept Lear* de l'auteur Howard Barker; et 55'000 francs au Théâtre *Cabaret Voyage* pour *Les femmes et le terrorisme* (textes de divers auteurs).

La Cie *Théâtre en flammes* de Denis Maillefer reçoit 80'000 francs par année jusqu'en 2002 dans le cadre d'un contrat de confiance. Et Jacques Roman perçoit la troisième et dernière tranche de son contrat attribué en 1998.

Pour la même période, 100'000 francs sont consacrés à la création chorégraphique:

- 20'000 francs sont attribués au nouveau spectacle de la Cie *Fabienne Berger*.
  - la Cie *Linga* (Pully) reçoit 15'000 francs pour monter *Production 01*.
  - la même somme est versée à *Parano Productions* (Lausanne) pour créer le spectacle *Baloon Freaks*.
  - 8'000 francs iront à la Cie *Buissonnière* (Lausanne) pour sa réalisation intitulée *Orlando*.
  - 5'000 francs, à la Cie *Demain on change de nom* (Lausanne) pour sa nouvelle création.
  - enfin, 2'000 francs, à Estelle Héritier (Lausanne) pour son solo «Made in Switzerland».
- La Cie *Nomades* à Vevey reçoit 35'000 francs pour la dernière tranche de son contrat de confiance.

## Spectacles

Grange de Dorigny, Lausanne. 5<sup>e</sup> festival de théâtre universitaire:

- vendredi 7 avril, 20h: *L'homme qui d'Olivier Sacks*,
- samedi 8 avril, 19h: *Histoires enfantines* de Peter Bichsel; 21h: *Improvisations théâtrales* par le Pool d'improvisation du Poly,
- dimanche 9 avril, 18h: *Mordre*, dissection du mythe de Macbeth,
- mardi 11 avril: *Mes nerfs* de Moèz Achouri; 21h: *Open Fire* de Howard Burman,
- mercredi 12 avril, 19h: *On vit tous la même histoire* de J.-S. Monzani,
- jeudi 13 avril, 19h: *Pour un oui ou pour un non* de Nathalie Sarraute; 20h30: *La Fatalidad de los amantes* de Marco Denevi,
- vendredi 14 avril, 21h: *Habil et Habil* de H'mida Ayachi,
- samedi 15 avril, 20h: *Le Suicidé* de Nicolai Erdman.

Cathédrale de Lausanne. Ensemble vocal *Euterpe*, mercredi 19 avril, 20h30. Orchestre de chambre de Lausanne, vendredi 21 avril, 17h. Jean-Christophe Geiser, organiste de la Cathédrale, dimanche 23 avril, 17h.

## Expositions

Musée historique de Lausanne. Erling Mandelmann. Portraits fin de siècle. Trente-cinq ans de photo-journalisme. Jusqu'au 18 juin.

CHUV, hall principal. Muma, «métaphorismes». Jusqu'au 4 mai.

Forum de l'Hôtel de ville de Lausanne. La carte postale d'hier et d'aujourd'hui. Jusqu'au 15 avril.

Musée cantonal de géologie, Espace Arlaud. Pierres précieuses. Jusqu'au 25 juin.

Fondation Neumann, Gingins. Passion du Grès. L'école de Carriès (1888-1914). Jusqu'au 18 juin.

## Conférence

Palais de Beaulieu. Symposium international: *Violence. Sens et non-sens de la violence. Nouvelles expressions, nouvelles approches*. Du 5 au 8 avril. Conférence publique, mercredi 5 avril, 20h: *Violence brûlante, violence glacée*, de Boris Cyrulnik, neurologue et psychanalyste. Réservation: 021/310 16 00. Renseignements: 021/314 19 60 ou francoise.evrard@inst.hospvd